

Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	34
Nombre de membres ayant donné pouvoir	6
Nombre de voix représentées	177

Délibération n° : **23.03.04**

Date de convocation : 28 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois
Le 9 mars à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRE Jean-Bernard		171/52	X		
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52	X		
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52		X	Alain ASTRUC
BOUNIOL Lionel		171/52		X	
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52		X	
BRUNET Jean-Marie		171/52	X		
CARREZ Jean-Claude		171/52	X		
CASTAN Emmanuel		171/52	X		
CHARLEMAGNE Paul		171/52		X	Christophe GACHE
CHAZE Thierry		171/52		X	
CONFORT René		171/52		X	Emmanuel CASTAN
COUDERC Didier		171/52	X		
DURAND Bruno		171/52		X	
DURAND Joëlle		171/52	X		
DUVERT Frédéric		171/52	X		
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52	X		
GALTIER Guy		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GRANIER François		171/52	X		
ITIER Jean-Paul		171/52	X		
JEANJEAN René		171/52	X		
LAURENT Julien		171/52	X		
MALHERBE Eric		171/52	X		
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52	X		
MAZOYER Lucien		171/52		X	
MERCIER Gilles		171/52	X		
ODOUL Rolland		171/52		X	
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	
PANTEL Frédéric		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PASCON Christian		171/52		X	
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52		X	
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52	X		
SARTRE Francis		171/52		X	
SOULIER Alain		171/52		X	Jean-Marie BRUNET
TARDIEU René		171/52		X	
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52	X		
VAYSSIER Jean-Louis		171/52	X		
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52	X		
Déléguées des communes urbaines					
BOURGADE Régine	Mende	25		X	
PIC JérémY	Marvejols	10		X	
Délégués des EPCI					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2	X		
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5		X	Daniel GIOVANNACCI
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16		X	Christine HUGON

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

ÉCLAIRAGE PUBLIC
Modification des concours financiers

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical les modalités en vigueur de concours financiers du SDEE en matière de travaux d'éclairage public.

Il est aujourd'hui proposé de faire évoluer ces concours financiers pour tenir compte notamment :

- ✓ de programmes en cours d'achèvement ayant bénéficié d'enveloppes de financements dédiées (FEDER, France relance...) abondées de crédits SDEE sur fonds propres ;
- ✓ de nouveaux modes d'intervention en matière de rénovation afin de privilégier la sobriété et l'efficacité énergétiques, au travers notamment du remplacement des matériels les plus énergivores ;
- ✓ d'une volonté d'accompagner le choix des collectivités de l'extinction nocturne, dans une logique de sobriété énergétique et financière, et de préservation de la biodiversité nocturne, y compris pour les points lumineux alimentés par des branchements sans comptage.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

APPROUVE le projet de modification des concours financiers du SDEE concernant les travaux d'éclairage public, tel que présenté ci-après.

Délibération n° : 23.03.04

Nature des travaux		Descriptif	Concours financiers actuels	Proposition evolution des concours financiers	Observations
TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE D'UN ENFOUISSEMENT DU RESEAU ÉLECTRIQUE					
Travaux de génie civil et câblage réalisés lors de travaux d'enfouissement du réseau électrique (installation de chantier, tranchées, massifs, gaines, câbles...)			100 % des travaux HT	100 % des travaux HT	
PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE NEONS			50 % des travaux HT	50 % des travaux HT	Aide plafonnée à 250€ par point lumineux
PROGRAMME DE SOBRIETE ET D'EFFICACITE ENERGETIQUE	Armoires de commandes	Installation ou remplacement d'une armoire de commandes vétuste alimentée par un branchement <u>avec comptage</u> (fourniture et pose)	300 € HT / armoire	300 € HT / armoire	Participation conditionné à : - la mise en place d'une coupure en milieu de nuit d'au minimum 6 heures et pendant 3 ans - l'engagement d'un programme de rénovation des points lumineux sous 3 ans - une participation de la commune de 20% minimum du coût HT des travaux
		Installation ou remplacement d'une armoire de commandes vétuste alimentée par un branchement <u>sans comptage</u> (fourniture et pose)	300 € HT / armoire	600 € HT / armoire	
		Remplacement d'une cellule photoélectrique par une horloge astronomique (fourniture et pose)	110 € HT / horloge	110 € HT / horloge	
	Lanternes énergivores	Remplacement d'une lanterne énergivore > 80W (fourniture et pose)	250 € HT / lanterne	200 € HT / lanterne	
		Bonus pour une lanterne alimentée par un branchement <u>sans comptage</u>	...	100 € HT / lanterne	
		Installation d'un dispositif d'abaissement individuel (fourniture et pose)	70 € HT / lanterne	70 € HT / lanterne	
AUTRES TRAVAUX	Extension ou renouvellement du réseau	Travaux de génie civil et câblage (installation de chantier, tranchées, massifs, gaines, câbles...) et autres travaux d'aménagement ponctuels	30 % des travaux HT	30 % des travaux HT	Dans la limite de 60 000 € de travaux HT/an (avec possibilité de lissage, soit un maximum de 180 000 € HT de travaux sur 3 ans)
		Installation ou remplacement d'un point lumineux "complet" type <u>rouitier</u> (fourniture et pose de candélabre ou potence, crosse, lanterne et boîtier de raccordement)	30 % des travaux HT	350 € HT / point	
		Installation ou remplacement d'un point lumineux "complet" type <u>ambiance</u> (fourniture et pose de candélabre ou potence, crosse, lanterne et boîtier de raccordement)	30 % des travaux HT	250 € HT / point	
		Installation ou remplacement d'une lanterne (fourniture et pose)	30 % des travaux HT	200 € HT / lanterne	
		Installation ou remplacement d'une armoire de commandes alimentée par un branchement <u>avec comptage</u> (fourniture et pose)	300 € HT / armoire	300 € HT / armoire	
		Installation d'illuminations, projecteurs, éclairage sportif	30 % des travaux HT	30 % des travaux HT	
	Décorations, sonorisation, bornes de distribution d'électricité, radars pédagogiques, déplacement de point lumineux à la demande		

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

La Secrétaire de séance
Isabelle RECOULIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230309-20230304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

